



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
-----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2026 / 056**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TONNERRE AU COMITE DE PILOTAGE DU CENTRE SOCIAL LE TRAIT D'UNION**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre social « Le Trait d'Union » constitue un équipement structurant de la politique sociale et de la vie locale de la commune.

Dans le cadre de la gouvernance des centres sociaux, un comité de pilotage (COFIL) est chargé d'assurer le suivi, l'évaluation et l'orientation du projet social, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, notamment la Caisse d'allocations familiales (CAF). Ce comité de pilotage réunit notamment des représentants :

- de la commune,
- des partenaires institutionnels,
- des acteurs associatifs et des habitants.

Il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance.

- Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune au comité de pilotage du Centre social « Le Trait d'Union ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De nommer 5 représentants de la Ville de Tonnerre au comité de pilotage du Centre

Social Le Trait d'Union :

1. Anne-Sophie HAMON
2. Benoît BROUSSEAU
3. Bahya BAILICHE
4. Michel DROUVILLE
5. Gaëlle BENOIT



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Clec", is written over the printed name "Cédric CLECH".